

Communiqué de presse N°7/2010 du ROSO : Quelles données pour gérer la ressource en eau potable de l'Oise ?

Lors de la réunion du comité de suivi de l'état de la ressource en eau du lundi 23 août, Le ROSO a interrogé les services de l'état sur les données disponibles pour gérer la ressource en eau par bassin versant. Au cours de cette réunion, la DDT a proposé d'assouplir, à compter du 1 septembre, les mesures de restrictions sur certains bassins versants. Alors que l'arrêté préfectoral « sécheresse » prévoit des mesures de restriction destinées à plusieurs catégories d'utilisateurs (particuliers, industriels agriculteurs, collectivités), le ROSO demande aux pouvoirs publics de pouvoir disposer d'une analyse par bassin versant comprenant :

- données sur le prélèvement de la ressource en eau par catégories d'utilisateurs
- données sur l'évolution des masses d'eau disponible
- mesures préventives sur les consommations

A ce jour, les données sont gérées par trois services différents (DREAL pour les industriels, ARS pour les captages d'eau potable, DDT pour les forages autorisés), et à cela s'ajoute les déclarations faites en mairie pour les forages non soumis à autorisation. Dans ces conditions, comment peut-on évaluer le résultat de mesures incitatives sans analyses ? Comment mettre en place une politique de gestion préventive de la ressource en eau ? Comment définir le niveau d'effort attendu des différentes catégories d'utilisateurs ? Quel est le prix du m³ dans ces différents bassins ?

Le ROSO demande aux pouvoirs publics de rendre disponible ces données et d'en faire une analyse par bassin versant. Sur la partie sanction (article 8 de l'arrêté préfectoral), il nous a été répondu qu'un seul procès verbal par rapport à l'arrêté « sécheresse » aurait été dressé depuis le début de l'année à l'encontre d'un agriculteur.